



Fédération Nationale des Anciens d'outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de marine

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 25 DÉCEMBRE 1929

Affiliée à la Fédération Maginot Groupement N° 200

Fiche de présentation

La Fédération Nationale des Anciens d'outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de marine (ci-après dénommée FNAOM-ACTDM) est une association de type "Loi de 1901".

Elle a été créée en 1923 et reconnue d'utilité publique par décret en date du 25 décembre 1929. Elle a d'emblée été placée sous le haut patronage

- du Président de la République ;
- du Ministre de la Défense ;
- du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre ;
- du Ministre des Départements et Territoires d'outre-mer.

Association du monde combattant, la FNAOM-ACTDM y tient toute sa place, mais elle a cependant des particularités qui en font son originalité.

A. La FNAOM-ACTDM appartient au monde combattant et elle en a les caractéristiques communes :

- selon ses statuts (PJ 1), elle a des objectifs partagés par d'autres grandes associations dans les domaines de la mémoire, de la solidarité, du lien avec l'outre-mer et de la défense des intérêts moraux et matériels des anciens combattants ;
- en tant qu'association de type « Loi de 1901 », son fonctionnement et son organisation, décrits dans les statuts et dans le règlement intérieur, sont régis par un conseil fédéral ;
- composée d'amicales affiliées qu'elle fédère, elle n'a pas vocation à intervenir dans la vie de celles-ci, sauf nécessité.

B. La FNAOM-ACTDM a des caractéristiques propres qui constituent son originalité au sein du monde combattant.

1 La première caractéristique est son partenariat très étroit avec le personnel d'active de l'arme des Troupes de marine

Les associations sont constituées ainsi que l'indique l'appellation :

- d'anciens d'outre-mer qui ne sont pas nécessairement d'anciens militaires ni d'anciens des Troupes de marine, mais des personnes qui, ayant fréquenté ceux-ci outre-mer, ont apprécié les valeurs qu'ils portaient, leur esprit et les hommes eux-mêmes.

Cette catégorie n'est plus très nombreuse de nos jours mais elle subsiste.

- d'anciens combattants des Troupes de marine (ex-Troupes coloniales). En fait, il n'est pas indispensable d'être « ancien combattant » au sens ONAC du vocable. Il suffit d'être tout simplement « ancien des Troupes de marine », c'est-à-dire d'avoir servi dans les rangs de cette arme.

Il s'établit ainsi un lien étroit entre le personnel d'active et les anciens de l'arme; ensemble, ils constituent "la famille des Troupes de marine"; les premiers en étant la branche cadette sous l'autorité morale de "Père de l'arme" (qui est aussi le Commandant de l'Ecole Militaire de Spécialisation de l'Outre-Mer et de l'Étranger - EMSOME), et les seconds qui constituent la branche aînée de la famille.

Ceci a des conséquences très importantes et originales :

- ~ grâce à l'appui de l'Armée de terre, qui a compris tout l'intérêt de ce partenariat, le père de l'Arme et le président de la FNAOM-ACTDM sont colocalisés dans les installations de l'EMSOME à Rueil Malmaison (92);
- ~ LA TRES GRANDE MAJORITE DES ACTIONS sont menées dans le cadre de la famille des Troupes de marine :
 - actions de Mémoire : cérémonies communes, notamment pour la commémoration de Bazeilles dans le cadre du Comité de national des traditions des Troupes de marine (voir plus loin),
 - actions de Solidarité : les anciens aident les jeunes et les jeunes aident les anciens. Le fonds de solidarité est commun et sert indifféremment aux jeunes et aux anciens,
 - actions de Rayonnement des Troupes de marine et de développement du lien Armée-Nation. Cela passe notamment par le canal d'une revue bimestrielle commune "L'Ancre d'Or-Bazeilles" et d'un site Internet « troupesdemarine-ancredor.org »,
 - Défense des droits matériels et moraux des anciens des Troupes de marine : droits à reconnaissance et droits à réparation;
- ~ ce partenariat est très important pour la FNAOM car les jeunes d'active constituent le "réservoir naturel" d'adhérents pour l'avenir. Nombre d'associations du monde combattant sont vouées à l'extinction après la disparition des « gros bataillons » d'anciens d'Indochine et d'Algérie. D'autres qui regroupent des anciens des OPEX peinent à recruter du fait du manque d'esprit associatif des jeunes d'aujourd'hui. On peut penser que toutes les associations d'anciens des armes de l'Armée de terre, ayant ce bassin de recrutement, subsisteront mieux que d'autres et ce, d'autant plus qu'Active et Anciens des Troupes de marine disposent d'une carte d'identité commune, la "Carte du Marsouin-Bigor";
- ~ ce partenariat active-anciens est également favorable à l'Armée de terre dont elle assure le relais dans la Nation par le biais des associations/amicales affiliées.

2 La deuxième caractéristique de la FNAOM-ACTDM est le fait qu'elle s'appuie sur le Comité de national des traditions des Troupes de marine (CNT TDM)

Créé en 1950, le CNT TDM est également une association "loi de 1901" qui avait pour objet initial l'organisation du "pèlerinage" annuel à Bazeilles (haut lieu de l'Arme depuis les combats de 1870), l'entretien de l'ossuaire militaire de la ville et la gestion du musée de la Dernière Cartouche.

On le voit, dès l'origine, ces objectifs concouraient à la mémoire de la Fédération, tant et si bien que, tout en demeurant association autonome, le Comité des traditions est devenu "l'opérateur" en matière de mémoire pour la FNAOM-ACTDM. Le président de la Fédération est également celui du CNT.

L'autre avantage du CNT est qu'il ramène au partenariat active-anciens. En effet, outre le commandant de l'EMSOME et le conservateur du musée des Troupes de marine de Fréjus qui en sont membres de droit, ce comité est composé de tous les officiers généraux en 1^e et 2^e section issus de l'Arme, et de tous les chefs de corps des formations des Troupes de marine. Ceci montre que Tradition et Mémoire ne sont pas l'apanage des seuls anciens mais qu'elles sont partagées avec l'active qui en écrit au quotidien les pages d'histoire actuelles.

Les objectifs du CNT sont de quatre ordres :

- organiser les cérémonies de mémoire dont celles de Bazeilles ;
- entretenir l'ossuaire et gérer le musée de la Dernière Cartouche, tous deux situés à Bazeilles ;
- être le support légal et administratif de la revue L'Ancre d'Or-Bazeilles et de son supplément annuel "L'almanach du marsouin";
- favoriser la publication d'ouvrages ou de documents audio-visuels relatant l'action des Troupes coloniales devenues Troupes de Marine, y compris dans leur composante "tirailleurs indigènes".

3 la troisième caractéristique de la FNAOM-ACTDM est son implication permanente et profonde au bénéfice de ses frères d'armes, les ex-tirailleurs ;

Dans l'esprit des Troupes Coloniales, la Fédération s'est intéressée de tous temps à la situation des tirailleurs et assimilés, à savoir les tirailleurs d'Afrique noire, de Madagascar et d'Indochine.

Depuis les indépendances, la FNAOM-ACTDM a continué, par affinité, à s'intéresser à eux afin de défendre leurs intérêts moraux et matériels. Elle a été à l'origine de la création du Conseil national pour les droits des anciens combattants d'outre-mer de l'armée française. Tout naturellement, car leur cas est similaire, les tirailleurs maghrébins sont entrés dans le champ du dit-conseil.

Initialement, le Conseil avait trois objectifs :

- mener le combat pour obtenir la **décristallisation totale** des retraites et pensions servies aux anciens tirailleurs ;
- tant qu'il faudra, leur apporter une aide financière par le relais des attachés de défense en poste dans les pays concernés ;
- promouvoir la mémoire de leurs faits d'armes.

Depuis la création de ce Conseil en 1993, la FNAOM-ACTDM en a toujours été l'animateur et le pilote, fédérant l'action des quelque 800 000 membres des grandes associations qui la composent (Fédération nationale André Maginot, UNC, UF, Gueules Cassées, pour ne citer que les plus importantes); jusqu'à obtenir vingt ans plus tard, la décristallisation totale des retraites et pensions des anciens tirailleurs.

La Fédération poursuit toujours les deux autres objectifs de solidarité et de mémoire.

4 La quatrième caractéristique de la FNAOM-ACTDM est d'être en prise directe avec l'Armée de terre, les autres armées et la Gendarmerie à travers le Comité national d'entente (CNE) des associations patriotiques dans la défense des intérêts de la Nation.

5 La cinquième caractéristique de la FNAOM-ACTDM est que, bien que faisant partie du monde combattant, elle ne cherche pas à être en première ligne dans la défense des intérêts moraux et matériels des anciens combattants mais veut être un partenaire actif et loyal.

La Fédération, de par son organisation et ses effectifs, ne peut être en pointe dans ce domaine. Elle s'appuie donc sur de grandes fédérations dont elle partage les valeurs et les principes d'action :

- la Fédération nationale André Maginot, à laquelle elle est affiliée et en constitue le Groupement 200 ;
- l'UNC, l'Union fédérale, les Gueules Cassées et l'ASAF, avec lesquelles elle entretient des rapports constants et un dialogue constructif ;
- elle n'est membre d'aucun conseil du Secrétariat d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire au niveau national;
- elle entretient d'excellentes relations avec lui comme avec l'ONAC;
- elle s'efforce d'être un membre actif du Comité national d'Entente des Anciens d'Indochine ;
- elle a des relations suivies avec le Souvenir français (qui est d'ailleurs propriétaire des murs du musée de Bazeilles) ;
- enfin, la Fédération a d'excellentes relations avec la DMPA, tant avec le Bureau de la vie associative et des cérémonies qu'avec le Bureau des monuments historiques et des lieux de mémoire.

C. INFORMATIONS DIVERSES

1- Effectifs

Les effectifs 2016 sont de :

- 7 500 adhérents cotisants auxquels viennent s'ajouter
- 30 000 autres adhérents et sympathisants (17 000 personnels d'active figurent parmi les sympathisants et souscrivent, pour un tiers d'entre eux, à la carte du marsouin-bigor et ont ainsi accès à la revue, L'Ancre d'Or-Bazeilles).

2- Manifestations pérennes

Chaque année trois manifestations sont organisées :

- en mai ou en juin : la Journée du Soldat d'outre-mer, cérémonie dédiée aux soldats d'outre-mer et aux tirailleurs. Elle se déroule au Jardin d'Agronomie tropicale situé dans le Bois de Vincennes devant les monuments érigés en hommage aux soldats coloniaux noirs, malgaches et indochinois. Elle est suivie du ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.
- les 31 août et 1^{er} septembre à Fréjus (Var), une cérémonie est organisée par l'active, avec l'appui des anciens, à l'occasion du rassemblement annuel de la famille des Troupes de marine, personnel d'active et anciens. Cette cérémonie est présidée par une haute autorité de la Défense.
- le weekend qui suit (ou le suivant), des cérémonies de Mémoire sont organisées par les anciens, avec l'appui de l'active, à Bazeilles même, dans les Ardennes. Elles sont marquées essentiellement par une veillée à l'Ossuaire et, le dimanche, par une prise d'armes aux monuments aux morts de la ville. Elles sont précédées le samedi matin de cérémonies en Belgique à Neufchâteau et à Tintigny-Rossignol où le Corps d'armée colonial subit l'effroyable hécatombe du 22 août 1914, par ailleurs journée la plus sanglante de toute la 1^{ère} Guerre mondiale.

* * * * *

CONCLUSION

La FNAOM-ACTDM est une association qui participe pleinement à la vie du monde combattant dans son ensemble, mais c'est également une association à la spécificité marquée, notamment dans sa volonté d'associer à son action les militaires d'active des Troupes de marine - Arme dont ses membres sont très majoritairement issus - et de servir de lien entre l'armée et la nation.